

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

27 JUIN 2018

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

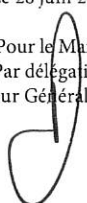
OBJET

**Compte de gestion 2017 –
budget annexe
d'aménagement**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 28 juin 2018
par voie d'affichage
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 28 juin 2018
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 juin 2018

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix huit, le 27 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 20 juin deux mille dix huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur PRIoux, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Monsieur VILLEFAILLEAU, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur COUTANT, Madame MEUNIER, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur JOUSSE
Madame PEYRESAUBES à Madame HABERT-DUPUIS
Madame ANDRE à Monsieur JOLY
Monsieur PAQUERIT à Monsieur PERICARD
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

Etaient absentes :

Madame de CIDRAC
Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Monsieur VILLEFAILLEAU

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20180627-18-C-24b-DE
Date de télétransmission : 28/06/2018
Date de réception préfecture : 28/06/2018

N° DE DOSSIER : 18 C 24b

OBJET : COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ANNEXE D'AMENAGEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Les règles de la Comptabilité Publique impliquent que le Maire (Ordonnateur) et le Trésorier (Comptable) tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité du Maire est retracée dans le Compte Administratif, celle du Trésorier dans le Compte de Gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, au Conseil Municipal.

Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au Conseil Municipal.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2016)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice (2017)	Résultat de clôture (2017)
Investissement	110 278,98 €	-	-1 500 000,00 €	-1 389 721,02 €
Fonctionnement	805 505,96 €	-	2 162 037,19 €	2 967 543,15 €
Total 1	915 784,94 €	-	662 037,19 €	1 577 822,13 €

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

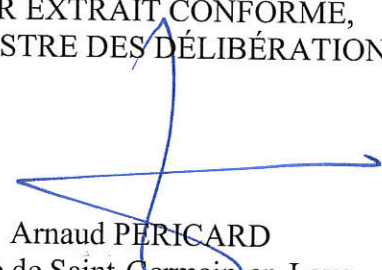
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER,
Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour le budget annexe d'aménagement de la Ville, pour l'exercice 2017, par le Comptable Public n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye